

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 160

présenté par

M. Castellani, M. Charles de Courson, Mme De Temmerman, Mme Pinel, M. Pancher, M. Nadot,
M. Simian, M. Molac, M. Lassalle, Mme Wonner, M. Falorni, M. Acquaviva,
Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert, Mme Dubié, M. Clément et M. Colombani

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Développement des entreprises et régulations	+1 999 999 999	0	+1 999 999 999	0
Plan France Très haut débit	0	0	0	0
Statistiques et études économiques	0	0	0	0
Stratégies économiques	0	0	0	0
Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	-1 999 999 999	0	-1 999 999 999	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement ne laisse filtrer que très peu d'information sur l'utilisation qu'il entend donner aux deux milliards d'euros supplémentaires pour les opérations envisagées par l'Agence des participations de l'État.

Il n'est pas acceptable que les commissions chargées des finances des deux assemblées ne soient pas mieux informées.

Cet amendement de crédit propose donc de ne pas ouvrir, comme le propose le Gouvernement, les 2Md en AE et CP pour le programme Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État, mais des les ouvrir pour le programme Développement des entreprises et régulations de la même mission.

L'ouverture est divisée de manière égale entre les trois actions 07 Développement international des entreprises et attractivité du territoire, 23 – Industrie et services et 25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire.

Ce programme regroupe les instruments essentiels de soutien aux entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, et des services du tourisme. Ces commerces ont particulièrement besoin d'aide dans le cadre de la sortie de crise et méritent cette aide de l'État.